



Doc. 854

24 septembre 1958

Marchés du bétail et de la viande

Rapport¹

Commission de l'agriculture et du développement rural

Rapporteur: Lord Charles ROYLE, Royaume-Uni, Groupe socialiste

1. 1958 - 10e session - Deuxième partie



A. Projet de recommandation présenté par la commission de l'Agriculture

L'Assemblée,

Préoccupée par les fluctuations des prix du bétail et leurs conséquences préjudiciables sur la stabilité de l'élevage dans les États membres ;

Estimant que ces fluctuations ont entravé les mesures prises dans certains États membres pour relever et stabiliser les revenus agricoles ainsi que pour encourager la stabilité de l'élevage ;

Également préoccupée par l'écart croissant qui se manifeste dans certains États membres entre les prix du bétail et les prix de la viande au détail ;

Estimant qu'il importe, notamment en ce qui concerne le bétail et la viande, d'assurer un degré raisonnable de stabilité dans les marchés des produits agricoles ;

Estimant par conséquent qu'il convient d'améliorer et de rendre plus efficaces les systèmes de commercialisation et les moyens de distribution existants,

Recommande au Comité des Ministres d'inviter le Comité ministériel de l'Agriculture-et de l'Alimentation à faire en sorte que la commercialisation et la distribution du bétail et de la viande fassent d'urgence l'objet de discussions entre les États membres importateurs et exportateurs, et que les principaux pays exportateurs non-européens participent à ces discussions.

B. Exposé des motifs

1.

Au cours de la deuxième partie de sa huitième Session, en octobre 1956, l'Assemblée a renvoyé à la commission de l'Agriculture une proposition de recommandation sur le bétail et la viande (Doc. 581). Cette proposition signalait les fluctuations des prix du bétail et de la viande, et leurs conséquences préjudiciables sur l'élevage et sur les intérêts tant du producteur que du consommateur.

Votre commission a tout d'abord ajourné l'examen détaillé de cette question, afin de pouvoir constater l'évolution des négociations sur le marché commun et la zone de libre-échange. Mais, en raison du fait que les dispositions du Traité de Rome ne s'appliquent qu'à six des États membres du Conseil de l'Europe et que les négociations sur la zone de libre-échange n'ont pas, à la connaissance de la commission, progressé suffisamment pour éclairer ce problème, la commission a décidé, en octobre 1957, d'entreprendre sans délai l'étude de ce problème.

Au cours de ses discussions, votre commission a trouvé parmi ses membres un large accord sur la nécessité de nouvelles mesures pour le contrôle des prix du bétail et de la viande. Trop souvent le rapport entre les prix payés aux producteurs et les prix payés par le consommateur n'est pas raisonnable. Sans doute, certaines fluctuations de prix sont-elles inévitables, du fait surtout des variations saisonnières de la production, mais les variations existantes n'ont souvent qu'un rapport lointain ou nul avec les variations saisonnières de l'offre. Cette situation est aggravée dans certains pays par le nombre des intermédiaires par lesquels passent les produits entre le producteur et le consommateur.

Afin d'obtenir une documentation aussi complète que possible lui permettant de tirer ses conclusions, la commission a demandé à la Division économique du Secrétariat Général d'effectuer une analyse de la production et des prix au cours des dernières années. Cette étude est jointe en annexe au présent rapport.

L'examen de cette analyse a renforcé l'opinion de la commission, d'après laquelle des mesures prises par les gouvernements et les organisations compétentes sont nécessaires pour améliorer les méthodes actuelles de commercialisation et de distribution.

La commission a estimé que le Comité ministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation est l'organe le plus qualifié pour examiner le problème en coopération avec le Conseil de l'Europe, puisqu'il réunit les ministres de l'Agriculture de tous les États membres, ainsi que ceux de l'Espagne, du Portugal et de la Suisse. La commission a été d'avis, en outre, que ces consultations ne devaient pas se limiter aux pays européens.

Ce sont ces considérations qui ont amené votre commission à soumettre à l'Assemblée le projet de recommandation ci-dessus, qui a été adopté par la commission à l'unanimité.

2. ANNEXE Étude sur les fluctuations des prix du bétail de 1952 à 1957 - Document d'information présenté par la Division économique

TABLE DES MATIÈRES

I. Production et consommation - 3
II. Observations générales sur les fluctuations des prix agricoles - 6
III. Prix du bétail de 1952 à 1957 - 11
IV. Politiques des prix agricoles - 15
V. Fluctuations des prix de détail - 18
VI. Conclusions - 22

3. Production et consommation

1. Avant de décrire et de tenter d'analyser les fluctuations des prix du bétail et de la viande, ce qui est l'objet principal du présent document, il est utile de retracer brièvement l'évolution de la production et de la consommation.

2. Pour le bétail et la viande, comme pour les autres produits agricoles, la période de la guerre et les années qui l'ont suivie immédiatement ont inévitablement entraîné un fléchissement de la production et de la consommation. Dès 1951, toutefois, la plupart des pays de l'Europe occidentale avaient relevé leur production de viande aux niveaux d'avant-guerre, et cette production s'est depuis lors sensiblement accrue. C'est ainsi qu'en 1954-1955, dans tous les pays de l'O.E.C.E., le volume moyen de la production de bovins et de porcins dépassait d'environ 28 % et 30 % respectivement celui d'avant-guerre.

3. Comme le montrent, les trois premières colonnes du tableau I, la plupart des pays de l'Europe occidentale sont parvenus dans une large mesure à suffire à leurs besoins en matière de production de viande, l'exception principale — et, de par la dimension du marché, la plus importante — étant le Royaume-Uni. Le tableau illustre le rapport existant entre la production nationale et la consommation intérieure globale, et donne ainsi une idée de la mesure dans laquelle les divers pays sont importateurs ou exportateurs nets des produits considérés. Il en ressort que trois pays, l'Irlande, le Danemark et les Pays-Bas, sont exportateurs nets, d'où l'on peut déduire que, pour certains produits, les excédents exportables représentent plusieurs fois le volume de la consommation intérieure ; ajoutons que dans le cas de ces trois pays, et notamment de l'Irlande, les exportations de viande constituent un pourcentage important du total des exportations.

4. Le tableau I donne également, dans sa deuxième partie, un aperçu de la consommation de viande, exprimée en kilogrammes par habitant et par année, ainsi qu'en termes de contenu nutritif.

5. La consommation de viande a continué à augmenter dans la plupart des pays du Nord de l'Europe occidentale au cours des cinq dernières années pour lesquelles on possède des statistiques. La colonne 4 du tableau I fait apparaître que la consommation de viande par habitant a encore accusé des variations considérables d'un pays à l'autre en 1955-1956. En particulier, on relève toujours une différence frappante entre les niveaux de la consommation dans les pays du Nord de l'Europe occidentale et dans les pays de l'Europe méridionale. Ce fait doit être essentiellement attribué aux différences dans le pouvoir d'achat et dans les rapports entre les prix des diverses denrées alimentaires, mais il peut l'être aussi, dans une certaine mesure, aux différences de climat et aux particularités locales de la structure de la production et de la consommation.

6. Les chiffres relatifs au contenu nutritif, qui figurent dans les colonnes 5 à 7 du tableau I, soulignent encore davantage les écarts dans les niveaux de consommation et la divergence qui existe entre le Nord-Ouest et le Sud de l'Europe, traduisant ainsi la corrélation entre l'augmentation des revenus et une amélioration qualitative du régime alimentaire. C'est ainsi que la consommation moyenne de protéines animales a varié entre 12, 23 et 23 grammes par jour en Turquie, en Grèce et en Italie, et 50 et 56 grammes au Danemark et en Suède, alors que le minimum suffisant se situe, d'après la plupart des experts, entre 25 et 30 grammes par jour. Les différences d'ordre social se reflètent dans le large écart entre les-extrêmes servant à déterminer la moyenne ; il en est ainsi en particulier en Europe méridionale, mais aussi dans les pays à revenu élevé de l'Europe septentrionale. On peut ajouter que l'augmentation constante et substantielle de la production de denrées alimentaires a contribué à une plus grande stabilité des niveaux de la consommation alimentaire en Europe occidentale.

TABLEAU I - Production nationale exprimée en pourcentage de la consommation intérieure 1 et niveaux de consommation par habitant

Pays	Production in percent of domestic consumption				Consumption per head 1955-1956		
	Production exprimée en % de la consommation intérieure				Consommation par habitant 1955-1956		
	Boeuf et veau 1953-1954 1955-1956	Porc 1953-1954 1955-1956	Mouton et agneau 1952	Toutes viandes	Quantité totale de protéines par jour (grammes)	Proportion de protéines fournie par l'ensemble des produits animaux	Proportion de protéines fournie par la viande et les oeufs
	%	%	%	%	%	%	%
Islande	100	100	...	62.0 3	124 3	70 5	29 5
Norvège	104	102	...	36.6	89	57	18
Suède	93	98	100	50.6	85	66	25
Danemark	279	303	100	59.3	89	56	25
Royaume-Uni	56	61	37	61.6	83	57	30
Irlande	(516)	(149)	131	53.6 4	101	52 4	(22)
Pays-Bas	103	155	300	38.4	81	53	21
Belg.-Lux	97	102	100	51.3	89	49	26
France	105	101	92	77.6	101	50	33
Rép. Fédérale d'Allemagne	92	98	105	47.4	78	54	26
Autriche	102	97	100	46.1	84	49	23
Italie	87	97	100	20.2	75	31	13
Grèce	59	100	97	16.0	84	27	8
Turquie	100	...	...	15.6	87	14	8

1. Calculée statistiquement sur la base suivante: production nationale + importations — exportations ± variations des stocks.

2. Y compris le poisson.

3. 1950-1951.

4. 1953-1954.

5. 1948-1949.

(Évaluation).

... Chiffres non disponibles.

Sources :

1. Statistiques de l'agriculture et de l'alimentation, O.E.C.E., 1953 et 1956.

2. Annuaire de statistiques agricoles et alimentaires, O.A.A., 1956.

Il convient de noter que les produits considérés appartiennent au groupe des denrées alimentaires pour lesquelles le coefficient d'élasticité de la demande par rapport au revenu est élevé 1. Toutefois, ce coefficient, bien qu'élevé par rapport à celui des denrées alimentaires de base, est faible en comparaison de celui de nombreux biens de consommation industriels, et il convient notamment d'observer qu'il est inférieur à 1.

Ainsi, malgré l'élasticité-revenu relativement forte de la demande de produits animaux, notamment en Europe méridionale, et malgré la probabilité d'un accroissement soutenu du revenu réel par habitant, il est évident que les niveaux élevés et toujours croissants de la production dans la plupart des pays européens sont susceptibles de poser, et ont déjà posé, dans certains cas, des problèmes d'écoulement des produits aux prix et conditions prévalant dans le commerce international.

4. Observations générales concernant les fluctuations des prix agricoles

7. Lorsqu'on parle d'instabilité des prix, on pense en général soit à la fréquence des changements de direction des mouvements de prix, soit à l'amplitude des fluctuations, soit encore à une combinaison de ces deux phénomènes. Il est certain que des changements fréquents et brusques sont préjudiciables aux intérêts des producteurs comme des consommateurs. Si, dans des conditions de marché libre, les variations sont très accentuées et irrégulières, on est amené à soupçonner que la production dont il s'agit est mal adaptée aux conditions du marché. En revanche, de légères modifications de prix, qui paraissent correspondre à une tendance régulière, indiquent généralement une situation inverse. Il semble qu'une action gouvernementale soit nécessaire dans tous les pays afin de mettre en vigueur, pour assurer la stabilité, un système de marchés et de prix garantis, avec révisions annuelles.

8. Les facteurs qui influent sur la formation des prix des produits agricoles diffèrent considérablement de ceux qui conditionnent les prix des biens de consommation industrielle. La plupart des autorités en la matière reconnaissent que les prix des produits agricoles, s'ils étaient laissés entièrement au libre jeu des forces du marché, seraient particulièrement instables. Parmi les nombreuses raisons avancées pour expliquer cet état de choses, voici celles qui paraissent les plus valables et les plus importantes.

9. Les conditions atmosphériques aussi bien que les maladies des plantes et des animaux exercent une influence considérable sur le volume des disponibilités et l'époque de leur commercialisation. C'est ainsi qu'il peut être nécessaire d'abattre le bétail avant la date prévue pour cause de maladie. L'incertitude est en outre accrue du fait que les prix des aliments du bétail sont eux-mêmes influencés d'une manière analogue.

10. A cet élément d'imprévisibilité affectant le volume des disponibilités s'en ajoute un autre provenant du fait que les produits agricoles sont livrés sur le marché par un très grand nombre d'unités de production qui, le plus souvent, travaillent et organisent leur production indépendamment les unes des autres. En conséquence, sauf dans de rares pays où le système coopératif de vente a obtenu l'appui général des exploitants, l'agriculture n'a pas été en mesure d'organiser elle-même les différents types de systèmes de commercialisation que l'on trouve dans d'autres secteurs de l'économie et qui tendent à diminuer l'instabilité des prix.

11. En outre, une fois prises, les décisions relatives à l'organisation de la production sont pratiquement irrévocables et peuvent indirectement, en raison par exemple des nécessités d'assolement, influencer les décisions sur les programmes futurs bien après que la récolte dont il s'agit a été ramassée. Cette observation s'applique naturellement à l'élevage qui, tout autant que la culture, est toujours une entreprise de longue haleine. Dans certaines régions, le sol et le climat limitent aussi considérablement les possibilités d'adapter la production à l'évolution des conditions du marché.

12. Enfin — et ce point n'est pas le moins important — étant donné la faible élasticité à court terme de la demande, même de légères modifications du volume des disponibilités tendent à provoquer d'importantes variations de prix. Ces variations sont en outre souvent aggravées par les fluctuations des stocks, comme par exemple lorsqu'un fléchissement de la demande entraîne temporairement la cessation quasi-totale des achats aux fins de stockage et les grossistes réduisent leurs stocks, ce qui a pour effet d'entraîner une nouvelle chute des prix. Étant donné la lenteur avec laquelle la production réagit aux variations de prix, des mouvements de prix à court terme de cette nature peuvent produire des perturbations secondaires dans l'équilibre de l'offre et de la demande au cours de périodes ultérieures.

13. Actuellement, en Europe occidentale, ces forces du marché sont évidemment très atténuées par les interventions gouvernementales, dictées par diverses considérations d'ordre économique et autres. Néanmoins, elles demeurent d'importants facteurs conditionnant la formation des prix. Comme le font ressortir les graphiques annexés relatifs aux prix du bétail, l'intervention gouvernementale n'a pas empêché des fluctuations de prix considérables, aussi bien saisonnières que non saisonnières.

14. En fait, l'ajustement des prix agricoles en fonction des objectifs de la politique gouvernementale suscite le plus souvent de nouveaux problèmes de commercialisation. En particulier, le soutien des prix par le gouvernement entraîne souvent un stockage excessif. Ce phénomène se produit surtout dans les pays exportateurs, étant donné que les pays importateurs consomment normalement leur propre production avant de recourir aux importations ; mais lorsque les pays importateurs maintiennent aussi des prix élevés garantis et stimulent ainsi la production intérieure au-delà des besoins, cette politique porte nécessairement préjudice aux débouchés des pays exportateurs, même si leur production est plus économique. Le caractère marginal des besoins d'importations de nombreux pays contribue à aggraver davantage l'instabilité des prix des produits agricoles, et notamment du bétail.

15. Comme chacun sait, le caractère périssable de beaucoup de produits agricoles — au nombre desquels figurent les animaux abattus et la viande — pose des problèmes d'emménagement et de transport. En outre, la vente des animaux pour l'abattage est, de toute nécessité, étroitement liée au rythme de la production. En conséquence, les fluctuations de prix saisonnières tendent à être fortement accusées.

16. Les prix des bovins tendent ainsi à diminuer à la fin de la saison de pacage, c'est-à-dire, en général, entre juillet et septembre, tandis que les prix des porcins ont tendance à baisser au moment de la récolte des principales denrées dont se nourrissent ces animaux (pommes de terre, etc.).

17. En dehors de cette variation annuelle, le nombre des porcs tend à fluctuer en cycles assez réguliers d'environ trois à quatre ans, qui sont surtout déterminés par les variations du rapport entre le prix du porc et le prix des denrées utilisées pour sa nourriture. Lorsque les prix des porcins sont favorables, les éleveurs accroissent leur production et vice-versa. La régularité du « cycle du porc » est essentiellement liée aux conditions de l'élevage. Il faut entre treize mois et un an et demi à deux ans pour augmenter les disponibilités de porcs suffisamment gras pour être abattus. Lorsque le marché est saturé, les prix tombent ; il faut alors approximativement deux ans pour ajuster de nouveau la production au niveau inférieur susceptible de procurer des gains suffisants.

TABLEAU II Prix annuels moyens des bovins de 1952-1953 à 1956-1957 - Valeur unitaire moyenne pondérée reçue par les fermiers (subventions comprises) par 100 kgs de poids vif pour l'ensemble des bovins de boucherie¹ (en dollars U. S.)

	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957
Norvège	36.40	39.20	41.58	37.38	38.78
Suède 2	40.30	40.40	38.38	43.27	42.95
Danemark	29.22	30.64	30.70	32.29	34.03
Royaume-Uni	29.95	32.07	35.83	35.27	37.20
Irlande ⁵		32.28	32.96	31.70	
Pays-Bas	41.06	40.27	39.48	42.11	46.59
Belgique	44.26	41.30	39.70	41.98	43.64
France 3,4				32.27	37.94
Allemagne (Républ, Fédérale) ³	36.00	34.76	37.38	40.79	40.48
Autriche	42.29	33.42	35.46	35.42	37.50
Italie	41.03	38.44	41.92	43.08	47.12
Grèce	46.70	24.46	28.20	34.30	34.90

1. Veaux non compris.

2. Après conversion en poids vif (sur la base d'un rendement de 55 %).

3. Chiffres révisés.

4. Les proportions suivantes :

- qualité extra - 13 %
- première qualité - 23 %
- deuxième qualité - 42 %
- troisième qualité - 22 %

5. Moyenne pondérée pour les bovins gras de boucherie, marché de Dublin (bouvillons 6, génisses 3, vaches et taureaux 1).

Source : Prix des produits agricoles et des engrais en 1955-1956 et 1956-1957, C.E.E./O.A.A., 1956, 1957.

TABLEAU III Prix annuels moyens des porcins de 1952-1953 à 1956-1957 - Valeur unitaire moyenne pondérée reçue par les fermiers (subventions comprises) par 100 kgs de poids vif pour toutes livraisons (en dollars U. S.)

	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957
Norvège	44.38	49.42	49.56	44.10	45.22
Suède ¹	47.7 0	46.68	50.16	56.83	59.15
Danemark ^{1, 2}	48.48	45.22	45.11	48.87	49.41
Royaume-Uni	65.38	65.42	57.10	57.74	60.57
Irlande	53.28	49.36	45.95	47.77	47.43
Pays-Bas	49.48	48.17	46.59	43.95	46.85
Belgique	47.34	46.42	53.20	43.10	41.26
France ^{3,4}				51.71 4	58.15 1
Allemagne (Républ, Fédéral) ³		59.05	52.86	54.29	56.43
Autriche	57.51	47.46	51.27	50.15	50.42
Italie	46.86	54.85	63.71	59.14	56.07
Grèce	54.67	30.56	41.33	41.66	42.56

1. Après conversion en poids vif (sur la base d'un rendement de 75 %).

2. Il est tenu compte dans ces prix du montant des bénéfices répartis en fin d'année entre les affiliés aux coopératives d'abattage proportionnellement à leurs livraisons.

3. Chiffres révisés.

4. Prix de gros, taxes non comprises ; moyenne, 1^{re} qualité (1/3), 2^e qualité (2/3) après conversion en poids vif (I.N.S.E.E., Bulletin mensuel de statistique).

Source : Prix des produits agricoles et des engrais en 1955-1956 et 1956-1957, C.E.E./O.A.A., 1956, 1957.

5. Prix du bétail de 1952 à 1957

18. Aux tableaux ci-dessus figurent les fluctuations connues des prix du bétail au cours des six dernières années.

19. A la suite d'une analyse détaillée des prix, pays par pays, on a cherché dans les paragraphes qui suivent à résumer l'évolution des prix au cours de la période 1952-1957 par catégories de produits.

20. On se rappellera qu'en 1951, dans l'ensemble des pays membres de l'O.E.C.E., la production de bovins et de porcins avait retrouvé son niveau d'avant-guerre, et qu'au cours des années suivantes jusqu'en 1955 elle a progressé de près de 30 % au-delà, soit une augmentation d'environ 7 % par an. Un autre fait pertinent est que l'accroissement démographique de ces pays atteint, dans la période d'après-guerre, une moyenne annuelle de 1 %.

21. Le tableau d'ensemble qui se dégage de la documentation disponible offre des aspects très divers.

22. C'est ainsi que de forts accroissements de la production au cours des années antérieures ont provoqué, de 1952 à 1953, la baisse des prix du bétail dans de nombreux pays. Pour les prix des bovins, cette remarque s'applique à l'Autriche, au Danemark, à la France, à la République Fédérale d'Allemagne et à l'Italie. En revanche, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni, où cette expansion de la production ne s'est pas produite, les prix des bovins ont augmenté. Au Royaume-Uni, la hausse des prix à la production des bovins de boucherie a été en fait plus marquée que pour toute autre catégorie de denrées alimentaires, en raison des efforts entrepris par les autorités pour accroître la production nationale.

23. Durant la même période, les prix des porcins ont baissé dans la grande majorité des pays considérés, l'accroissement de l'offre paraissant avoir dépassé la demande. Ce n'est qu'en Allemagne et au Royaume-Uni que l'on a enregistré une faible hausse des prix. En raison de cette tendance générale à la baisse des prix des porcins, divers pays ont modifié le poids moyen des porcs parce que l'engraissement devenait moins rentable.

24. De 1953 à 1954, les prix des bovins dans la plupart des pays n'ont manifesté aucune tendance marquée à la hausse ou à la baisse. Une baisse sensible n'a été enregistrée qu'en Suède, où elle a été déclenchée par une augmentation considérable de la production, et en Belgique, où elle a été provoquée par un abattage intensif destiné à combattre la tuberculose du bétail. En France et dans la République Fédérale d'Allemagne, les prix ont commencé à se relever après l'effondrement de 1952-1953.

25. Pendant la même période, les prix des porcins ont manifesté des tendances divergentes : de fortes hausses en France et en Norvège, une baisse considérable au Royaume-Uni et de légères modifications seulement dans les autres pays.

26. De 1954 à 1955, d'importantes hausses des prix des bovins sont intervenues en Irlande et au Royaume-Uni, pays où l'évolution des prix a continué à présenter de grandes similitudes ; en France et en Allemagne, ces prix ont continué leur mouvement ascendant déjà amorcé l'année précédente, tandis que dans les autres pays ils n'accusaient que de légères variations.

27. En ce qui concerne les prix des porcins au cours de la même période, deux tendances divergentes se sont manifestées : une baisse en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Norvège ; une hausse sensible au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni et — dans une moindre mesure — en Irlande.

28. De 1955 à 1956, les prix moyens des bovins ont augmenté dans la plupart des pays, la hausse étant particulièrement marquée en France et aux Pays-Bas. En revanche, les prix ont baissé en Irlande, en Norvège et surtout au Royaume-Uni.

29. Au cours de la même période, les prix des porcins se sont relevés en France, en Allemagne, et aux Pays-Bas, tandis que la tendance à la hausse de 1955 se confirmait au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, en Irlande.

30. De 1956 à 1957, les prix moyens des bovins se sont maintenus approximativement au niveau de 1956 dans cinq pays, tandis qu'ils accusaient une hausse légère au Royaume-Uni et en Irlande. En France, la hausse prononcée enregistrée depuis 1955 s'est poursuivie.

31. En ce qui concerne les prix des porcins au cours de la même période, la France a été le seul pays à enregistrer une hausse continue. En Irlande et en Norvège, aucun changement important n'est intervenu, alors que dans les autres pays les prix des porcins ont baissé plus ou moins fortement en 1957. En Allemagne, cette baisse a été enrayée dans une certaine mesure par les achats effectués par YEinfuhr- und Vorratsstelle.

32. Le tableau d'ensemble de la période 1952 à 1957 peut se résumer comme suit :

33. Prix des bovins. On constate une certaine ressemblance entre les graphiques pour la Belgique, le Danemark, la France, la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, les prix fléchissant à partir de 1952 et se relevant au cours de la seconde moitié de la période considérée. Le niveau de 1957 a été supérieur à celui de 1952 d'environ 10 % dans le cas de l'Allemagne et des Pays-Bas et de 17 % dans le cas de la France ; pour la Belgique et le Danemark, il est demeuré à peu près stationnaire. En France, les niveaux des prix ont fluctué plus brusquement d'une année sur l'autre que dans les autres pays, la moyenne française la plus haute (1957) étant de 45 % supérieure à la plus basse (1954). Les graphiques pour l'Irlande et le Royaume-Uni offrent également une certaine analogie, les prix s'élevant de 20 % à partir de 1952 pour atteindre un maximum en 1955, puis — après un brusque fléchissement en 1956 — retombant approximativement en 1957 au niveau de 1952. Les prix des bovins en Suède ont connu une évolution qui leur est propre. Après avoir augmenté de 1952 à 1953, ils ont fléchi jusqu'à la fin de 1954, puis se sont mis à monter à nouveau, pour aboutir à un palier de 20 % plus élevé que celui de 1952.

34. Pria; des porcins. Dans la République Fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni, les prix des porcins en 1957 n'ont pas été sensiblement différents de ceux de 1952 ; au cours des années intermédiaires, ils avaient, toutefois, subi d'importantes fluctuations, notamment au Royaume-Uni. En friande et aux Pays-Bas, on a enregistré une légère tendance à la baisse tout au long de ces six années ; au Danemark, c'est seulement le brusque fléchissement de 1957 qui a ramené les prix à un niveau inférieur à celui de 1952. Les prix des porcins en Norvège, après une période de baisse en 1956, ont fini par atteindre en 1957 un niveau légèrement plus élevé qu'en 1952 ; une évolution analogue a été enregistrée en Suède, à cette exception près que le niveau des prix en 1957 y est en baisse par rapport à 1956. Enfin, la France est le seul pays où les prix des porcins, à la suite de nombreuses et brusques fluctuations, ont été considérablement plus élevés en 1957 que pendant toutes les années antérieures, y compris 1952

Observations générales

35. Le tableau IV ci-dessous illustre les changements survenus dans le rapport entre les prix des récoltes de base et les prix des produits de l'élevage de 1951-1952 à 1954-1955. On constatera que les indices de la plupart des pays, après avoir accusé une évolution en faveur des prix des récoltes de base entre 1951-1952 et 1952-1953, font ressortir, pour les deux campagnes suivantes, une évolution nettement favorable aux prix des produits de l'élevage. Il est intéressant de noter que, pour 1954-1955, les indices les plus élevés, et donc les plus favorables, ont été enregistrés dans les deux pays qui sont les plus gros exportateurs de produits de l'élevage : le Danemark et les Pays-Bas.

36. La tendance générale à augmenter la production de l'élevage doit être évaluée en fonction de cette évolution générale.

TABEAU IV Rapport entre l'indice des prix des produits de l'élevage et l'indice des prix des récoltes de base (1950/51 = 100)

	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955
Norvège	96	105	102	105
Suède	95	85	88	91
Danemark	113	110	121	123
Royaume-Uni	94	105	102	99
Irlande	107	108	107	
Pays-Bas	102	100	102	120
Belgique	91	93	93	108
France	94	88	81	91
Allemagne	80	75	83	87
Autriche	84	68	76	76
Grèce	98	95	89	90

(Les chiffres supérieurs à 100 indiquent que le rapport de 1950/51 a évolué en faveur des produits de l'élevage et vice-versa.)

Source : Bulletin mensuel de l'O.A.A., IV, 10.

37. On a déjà vu qu'il est impossible de discerner une tendance nette et uniforme dans l'évolution des prix des deux principales catégories de bétail. Un grand nombre de fluctuations importantes des prix à caractère non-saisonnier doivent, sans conteste, être attribuées surtout aux circonstances propres au pays en cause. C'est ainsi que les débouchés ont été affectés, par exemple, par le cycle du porc », par l'augmentation des abattages destinés à enrayer la tuberculose du bétail, par les périodes de sécheresse, etc. Bien que les facteurs de cette nature ne se soient pas, en règle générale, entièrement limités à un pays donné quant à leur origine et à leur manifestation, c'est ailleurs qu'il faut chercher la principale explication du fait que l'évolution des prix du bétail n'a pas marqué une tendance plus uniforme, et il n'est pas douteux que le facteur prédominant à cet égard, au cours des années récentes, réside dans les politiques gouvernementales de fixation et de soutien des prix. La diversité des objectifs de ces politiques, ainsi que des mesures par lesquelles elles ont été mises en oeuvre, a engendré au cours des dix dernières années des structures nationales de prix très différentes et indépendantes les unes des autres.

6. Politiques des prix agricoles

38. Si l'on veut décrire succinctement les politiques de l'après-guerre en matière de prix, notamment en ce qui concerne le bétail, on peut dégager trois principes directeurs qui se sont succédé dans le temps. Ces principes qui, certes, n'ont pas été appliqués de la même façon, ni simultanément, dans tous les pays, peuvent, grosso modo, se résumer comme suit :

38.1. Efforts pour encourager la production agricole par tous les moyens possibles, afin de parer à la pénurie de denrées alimentaires et d'éviter toute hausse excessive des prix de détail et du coût de la vie ;

38.2. Adaptation des objectifs de la production aux difficultés de balance des paiements, l'accent étant mis sur les produits qui, en réduisant les importations ou en développant les exportations, contribuaient directement à renforcer ou à rétablir l'équilibre du commerce extérieur. Toutefois, en raison du rapide accroissement des réserves de devises étrangères obtenu par la suite dans de nombreux pays, cette considération n'a joué que relativement peu de temps un rôle important dans l'élaboration des politiques agricoles ;

38.3. Définition de politiques destinées à assurer aux agriculteurs des revenus plus élevés. Les prix intérieurs, au moins des produits agricoles les plus importants, sont protégés selon des méthodes diverses et assez complexes contre le plein effet de la concurrence internationale.

39. Toutefois, l'accroissement de la production intérieure résultant de ces politiques a fait apparaître le danger qu'un excédent de certains produits ne provoque une baisse des prix agricoles, même en l'absence de la concurrence de produits importés. Aussi certains pays ont-ils entrepris de faciliter l'exportation de certains produits agricoles par des subventions qui couvrent la différence entre le prix intérieur et le prix moins élevé pratiqué sur le marché international.

40. Ces dernières années, les politiques agricoles paraissent s'être attachées essentiellement à deux grands problèmes. Le premier découle du sentiment, encore très répandu, qu'il y a lieu de maintenir la production agricole à un niveau élevé compte tenu de la situation de la balance des paiements, pour des raisons de sécurité et pour assurer au secteur agricole des revenus qui ne soient pas sensiblement inférieurs à ceux des autres activités. Toutefois, il est apparu qu'une production importante n'était possible qu'à des prix assez élevés, non pas en raison de conditions naturelles défavorables, mais parce que l'agriculture s'est trouvée désavantagée par le morcellement et, souvent, la dispersion des domaines, par le manque de connaissances techniques ou d'équipement, et par une commercialisation déficiente. En conséquence, ces politiques ont nécessité des restrictions tarifaires et des contingentements, ainsi qu'un système de garantie des prix à la production, qui ont imposé une lourde charge à l'administration et au contribuable tout en encourageant la production de denrées que, bien souvent, il eût été plus économique d'importer.

41. Les subventions agricoles ont ainsi paru de plus en plus lourdes à certains gouvernements, et leur désir de relever le niveau des revenus agricoles a également été tempéré par la crainte de déclencher de nouvelles revendications de salaires consécutives à la hausse des prix des denrées alimentaires.

42. En outre, l'expérience de deux pays, le Danemark et les Pays-Bas, montre qu'une production non-subsidionnée à des coûts pouvant parfaitement concurrencer ceux de toute autre région est possible en Europe sous certaines conditions. L'une d'elles est une grande efficacité technique de la production ; mais il n'importe pas moins que des organismes efficaces, pouvant être à caractère coopératif, s'occupent par exemple de l'achat des engrais, des aliments du bétail et de l'équipement, de la mise en commun des machines, de la fourniture de crédits, et tout particulièrement de la commercialisation.

43. Ces considérations nous amènent au deuxième grand problème. Les politiques agricoles récentes ont mis de plus en plus l'accent sur l'octroi d'une aide aux agriculteurs afin de réduire les coûts en améliorant la structure des exploitations et en subventionnant les moyens de production plutôt que les prix à la production. Les agriculteurs ont notamment été encouragés à tirer parti du rapport favorable existant entre les prix des aliments du bétail et les prix du bétail.

44. On peut citer quelques exemples de politiques orientées dans ce sens.

45. Au Royaume-Uni, les niveaux de prix garantis, soutenus au moyen d'un système de paiements compensatoires et par des primes à la production, ont abouti à un certain accroissement des revenus agricoles compensant la hausse des prix de revient. Les prix garantis pour les porcs ont été réduits, tandis que l'on accentuait le soutien des prix des aliments destinés au bétail, tels que l'orge et l'avoine. Un faible relèvement du prix garanti du lait, intervenu en 1954-1955, n'a compensé que partiellement l'accroissement des coûts (sauf dans les exploitations les plus productives) ; on espérait ainsi que les exploitants les moins

efficaces s'orienteraient vers l'élevage des boeufs. « Un objectif essentiel doit être d'assurer un accroissement plus rapide de l'efficacité économique par l'amélioration de la qualité, une production correspondant aux désirs du consommateur et la réduction des coûts unitaires de production.²»

46. En Irlande, également, des mesures ont été prises pour encourager les agriculteurs à produire davantage de céréales, base d'une production et d'une exportation accrues de bétail et de viande.

47. En Allemagne, aux termes d'une nouvelle loi de septembre 1955, le Gouvernement est tenu de présenter des mesures pour porter les revenus agricoles au même niveau que celui des travailleurs de l'industrie appartenant à des catégories professionnelles comparables. Près d'un milliard de marks a été consacré, en 1956-1957, à des subventions en faveur des engrais, au remembrement, à des dégrèvements, etc., et aucun relèvement des prix imposés n'a encore été accordé, sauf pour le lait. On peut prévoir que cette législation continuera à encourager les réformes de structure et les mesures tendant à réduire les coûts de production, et à améliorer l'organisation des marchés.

48. En Suède, également, où les revenus des agriculteurs sont plus ou moins garantis, diverses mesures — facilités plus grandes, remembrement, etc. — ont été prises pour améliorer la position-concurrentielle de l'agriculture. En vertu d'un nouveau système de fixation des prix qui est entré en vigueur en septembre 1956, les prix agricoles sont fixés pour une période de trois ans pendant laquelle ils sont autorisés à fluctuer autour de certains prix moyens entre une limite inférieure et une limite supérieure.

49. En France, le troisième plan de modernisation et d'équipement (1957-1961) doit entraîner d'importants changements dans la politique des prix et des revenus agricoles, l'objectif général étant une nouvelle expansion de la production, le relèvement du revenu agricole et la production de la propriété familiale. En matière de production, un des principaux objectifs de la politique française est d'encourager et de développer la production de la viande et des produits laitiers aux dépens de denrées telles que le sucre, le blé, la pomme de terre et le vin, pour lesquelles il est devenu de plus en plus difficile de trouver des débouchés avantageux.

50. Bien que dans beaucoup de pays cette tendance des politiques agricoles récentes commence à peine à se manifester et qu'elle n'ait produit de résultats tangibles que dans un petit nombre d'entre eux, les deux premiers rapports annuels du Comité ministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'O. E. C. E. montrent clairement que ces considérations sont en train de passer au premier plan.

7. Fluctuations des prix de détail

51. Note explicative L'analyse ci-après du rapport entre les fluctuations des prix de détail et celles des prix à la production est essentiellement fondée sur deux séries de graphiques : l'une — relative aux prix à la production — est extraite, dans la plupart des cas, de l'annexe II au Doc. AS/Agr (9) 19, les données en étant recalculées sur la base d'un indice 1954 = 100 ; l'autre — relative aux prix de détail — est tirée des statistiques nationales, les données en étant rapportées au même indice. Le choix de 1954 comme année de référence permet de comparer l'évolution des deux séries de prix à partir de cette année. Cette étude porte sur les pays suivants : Belgique, Danemark, France, République Fédérale d'Allemagne, Italie et Royaume-Uni. Elle se borne à exposer la corrélation entre les prix à la production (cours pratiqués) et les prix de détail. Il va sans dire qu'une extrême prudence s'impose dans les comparaisons de pays à pays, compte tenu des divergences inévitables entre les données de base. Les prix de détail s'appliquent dans la plupart des cas à des produits spécifiques de boucherie n'ayant subi aucune préparation. En sélectionnant ces produits, on a retenu autant que possible les spécifications les plus représentatives. Afin de permettre des comparaisons avec une ou deux autres spécifications, on a ajouté aux graphiques concernant les prix du porc en France et en Allemagne une troisième courbe (en pointillé), qui retrace l'évolution des prix de détail d'un produit ayant subi une préparation (jambon cuit) et d'une spécification moins représentative (poitrine de porc — Bauch) respectivement. Dans le cas de l'Italie, les statistiques indiquent seulement les prix de détail pour la viande de boeuf et la viande de porc en général. Pour ce qui est du Royaume-Uni, les statistiques ne donnent qu'un prix de détail d'ensemble pour tous les produits de boucherie ; en conséquence, la comparaison a été faite avec les prix à la production d'ensemble correspondants.

52. Remarques générales Il ressort des graphiques que les fluctuations des prix de détail suivent dans une certaine mesure celles des prix à la production. Cependant, l'amplitude de ces fluctuations est plus faible, en général, pour les prix de détail que pour les prix à la production. Il est difficile de calculer avec exactitude, pour la viande, l'« écart » entre le prix perçu par le producteur et le prix payé par le consommateur. On peut peut-être estimer, en gros, qu'il est de l'ordre de 30 à 50 % (c'est-à-dire que le producteur reçoit de 70 à 50 %

2. Rapport du Gouvernement britannique sur l'examen et la fixation annuels des garanties, 1955.

du prix payé par le consommateur). En tout cas, on peut tenir pour acquis que l'« écart » varie considérablement d'un pays à l'autre, ainsi que d'une localité à l'autre, en raison des différences dans les taxes et droits imposés, le nombre relatif des intermédiaires, l'état d'organisation du marché, le degré de développement de la standardisation, la spécialisation de la production, le commerce et les ventes, etc. La différence entre le prix à la production et le prix à la consommation couvre des frais que l'on peut répartir en trois éléments principaux :

- a. Frais liés à la valeur du produit : assurance, intérêt, commission, taxes et bénéfices, etc., c'est-à-dire frais comptés en pourcentage de la valeur du produit ;
- b. Frais liés au volume du commerce : transport, frais d'abattage, contrôle vétérinaire, frais de stockage et d'alimentation exposés pendant le transport et le stockage, frais de conditionnement, etc., c'est-à-dire frais comptés en fonction du poids ;
- c. Autres frais, à savoir frais généraux ou fixes, tels que location d'installations, salaires, charbon, électricité, etc.

Il va de soi que les fluctuations des prix à la production n'influent directement que sur la portion de l'« écart » liée à la valeur du produit. On s'attendrait donc à ce que les fluctuations en pourcentage des prix de détail soient, toutes choses égales par ailleurs, moindres que les fluctuations en pourcentage des prix à la production. Par exemple, en supposant que les frais liés à la valeur du produit représentent grosso modo 40 % de l'« écart », une hausse de 10 % des prix des bovins devrait entraîner une augmentation de 4 % de l'« écart » et une hausse totale de 7 à 8,2 % du prix de détail, selon que l'écart entre le prix à la production et le prix de détail est de 30 ou de 50 %. C'est en fonction de ces considérations que l'on analysera les graphiques dans la section qui va suivre.

53. Bovins de boucherie et viande de boeuf ³D'une manière générale, les prix à la production comme les prix de détail ont été en hausse pendant toute la période considérée. Il y a lieu de noter que les prix de détail ont régulièrement augmenté quand les prix à la production montaient, et se sont en général maintenus au nouveau palier atteint même quand les prix à la production venaient à baisser par la suite. En Belgique et au Danemark, par exemple, une hausse des prix moyens à la production d'environ 10 % et 8 % respectivement, entre 1954 et 1956 a été suivie d'une hausse des prix de détail d'environ 10 et 12 %, ce qui indique une augmentation de la marge bénéficiaire dans le secteur de la distribution. En revanche, les chiffres correspondants pour la France font ressortir, entre 1954 et 1956, une forte hausse des prix à la production (29 %) et une augmentation moindre (19 % seulement) des prix de détail ; ceux-ci semblent donc avoir fluctué dans les limites appropriées par rapport aux prix à la production. En Allemagne et en Italie, l'augmentation des prix à la production entre 1954 et 1956 a été d'environ 13 et 15 %, respectivement, tandis que les prix de détail augmentaient d'environ 10 et 12 %. Les tendances inflationnistes expliquent en partie la hausse générale des prix, mais celle-ci peut aussi tenir à une autre raison : dans plusieurs pays la demande de viande de boeuf paraît avoir été particulièrement forte ces dernières années, ce qui a permis aux négociants de maintenir les prix plus élevés fixés à la suite de la hausse des prix à la production, même lorsque ceux-ci ont baissé par la suite.

54. Porcins et viande de porc Alors que les prix du boeuf ont accusé une hausse plus ou moins uniforme, on relève de plus grandes divergences dans l'évolution des prix des porcins et de la viande de porc. En ce qui concerne le Danemark, le graphique fait apparaître une hausse assez régulière, entre 1954 et 1956, de 12 % pour les prix à la production et de 15 % environ pour les prix de détail. Bien que la consommation de porc et de bacon n'ait presque pas évolué, alors que la consommation de boeuf et de veau a augmenté, entre 1954 et 1956, de 34 %, la viande de porc est toujours très demandée au Danemark. En 1957, tandis que les prix à la production fléchissaient considérablement, les prix de détail ont accusé une baisse beaucoup moins forte, mais une reprise temporaire des premiers s'est rapidement traduite par une hausse correspondante des seconds. En France, une baisse des prix des porcins d'environ 12 % entre 1954 et 1956 a été suivie d'une baisse d'environ 8 % des prix de détail ; en 1957, la hausse rapide des prix à la production n'avait pas, jusqu'à l'automne, déclenché de hausse importante des prix de détail. La viande de porc est moins demandée en France que la viande de boeuf, sauf peut-être pour les produits préparés tels que jambon et charcuterie en général. Les fluctuations des prix de détail pour un produit de ce type sont illustrés par la courbe en pointillé qui retrace l'évolution des prix du jambon (jambon cuit de Paris). Ces prix n'ont pas suivi l'évolution des prix à la production, mais, après une hausse initiale, sont restés stables en 1955 et 1956 jusqu'à ce que cette stabilité se transforme en 1957 d'abord en baisse puis en hausse rapide à la suite de l'augmentation des prix

3. Le Royaume-Uni fera l'objet d'une étude spéciale à la fin de cette section : pour ce pays, en effet, on n'a pu présenter qu'un graphique qui illustre l'évolution des prix pour l'ensemble des produits de boucherie et du bacon et qui, de ce fait, n'est pas comparable aux autres.

à la production. En Allemagne, les fluctuations des prix n'ont relativement pas influé sur la demande en raison des fortes préférences du consommateur, ce qui explique que les prix de détail de la viande de porc aient accusé une forte tendance à la hausse, en comparaison des prix à la production. C'est en particulier le cas de la côte de porc (Kotelett) pour laquelle le graphique fait apparaître qu'une baisse d'environ 2 % du prix à la production entre 1954 et 1956 a été suivie d'une hausse du prix de détail d'environ 5 % ; la situation est pratiquement identique pour l'année 1957. D'autre part, la courbe en pointillé pour la poitrine de porc (Bauch), article beaucoup plus demandé que la côte de porc, traduit une évolution beaucoup plus étroitement liée à celle des prix à la production. C'est ainsi que, quand la moyenne des prix à la production a baissé de 10 % en 1955, la moyenne des prix de détail de la poitrine de porc a baissé également de près de 10 %. En Italie, le trait caractéristique de la période considérée est que les prix de détail n'ont pas du tout suivi les prix à la production. Alors que ceux-ci baissaient de plus de 20 % entre 1954 et 1956-1957, les prix de détail sont demeurés assez stables à un niveau légèrement supérieur au point de départ. Cela peut s'expliquer, tout au moins en partie, par le fait que les consommateurs de viande de porc sont en nombre limité et ne tiennent guère compte des prix. Le faible coefficient d'élasticité de la demande par rapport aux prix expliquerait donc que les négociants puissent maintenir des prix de détail élevés une fois que ceux-ci ont été établis.

55. Royaume-Uni Il n'a été possible de présenter un graphique sur les prix de détail que pour le groupe « tous produits de boucherie et bacon ». En conséquence le graphique concernant les prix à la production a été lui aussi établi de manière à indiquer une moyenne pondérée des prix des bovins et des porcins. Les prix moyens à la production se sont situés, en 1956, à environ 7,5 % au-dessus des prix du second semestre de 1954, alors que les prix de détail atteignaient un niveau d'environ 12 % supérieur à celui de la même période en 1954. La courbe des prix à la production n'étant directement représentative que pour quelque 59 % seulement de la consommation totale du fait du volume élevé des importations, les courbes B et C ont été ajoutées pour illustrer les fluctuations des prix de certains produits de boucherie caractéristiques importés. Ces courbes montrent (a) que les prix du bacon d'importation ont moins augmenté entre 1954 et 1956 que les prix des porcins d'origine britannique, et (b) que la baisse des prix de la viande de boeuf importée a été plus prononcée que la baisse des prix intérieurs des bovins. En prenant ces faits en considération, on peut présumer que la tendance à l'augmentation de l'« écart » entre les prix de détail et les prix à la production est encore plus prononcée qu'on ne l'a indiqué plus haut. En résumé — dans la mesure où il est permis de tirer des conclusions d'une enquête limitée portant sur une période assez courte — on peut tout d'abord constater que les prix de détail accusent, en général, des fluctuations à court terme moins prononcées que les prix à la production, résultat qui confirme l'impression de plus grande inertie que donnent les prix de détail. Deuxièmement, il semble que la tendance soit à une augmentation de l'« écart » entre les prix, à la production et les prix de détail ; cette tendance est particulièrement nette pour les porcins et la viande de porc en Allemagne et en Italie.

8. Remarques finales

56. La production de bétail et la production agricole en général se sont développées très rapidement depuis la guerre pour tout un ensemble de raisons : demande constante, politiques de soutien des prix et des revenus, et amélioration des techniques. Il est probable que cette expansion se poursuivra grâce aux efforts passés et présents. Il y a donc lieu de prendre des mesures pour assurer un accroissement parallèle de la consommation, car on considère en général que la consommation de denrées alimentaires de qualité, telles que la viande, les produits laitiers, les fruits et les légumes, s'accroîtrait sensiblement dans la plupart des pays de l'Europe occidentale si le revenu réel par habitant était plus élevé ou si les prix de détail étaient plus bas. Dans la mesure où il serait possible, grâce à une productivité accrue, de réduire les coûts de production et de distribution, la charge des subventions et autres mesures de soutien des prix et revenus, et, partant, le prix final à la consommation, la voie serait ouverte à une nouvelle expansion de la production à des niveaux de rémunération satisfaisants pour la collectivité agricole.

57. On a vu que les prix du bétail ont, dans l'ensemble, évolué plus favorablement que ceux des principaux produits de la culture. Cependant, en dehors de cette considération, l'évolution des prix du bétail pendant la période considérée ne paraît pas avoir marqué une tendance nette et uniforme. Les fluctuations de prix ont varié considérablement en direction et en amplitude selon les pays, bien que l'on puisse dire que les prix du bétail ont été relativement les moins instables dans les trois principaux pays exportateurs, le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas, où l'importance des subventions est faible ou nulle.

58. Il convient de souligner que la description et l'analyse des fluctuations des prix du bétail faites dans les pages qui précèdent sont loin d'épuiser la question. Les conditions de la production et de la commercialisation dans le secteur agricole sont sans doute plus étroitement réglementées par l'État et (ou) par les organisations de producteurs et de grossistes que dans tout autre secteur. Toute enquête sérieuse sur les causes de

l'évolution des prix est donc une tâche absorbante et ardue. Faute de temps, il n'a pas été possible de pousser l'enquête à un point permettant d'en tirer des conclusions valables. Le présent document ne constitue donc qu'une première ébauche d'un exposé des faits et d'une définition du problème.

59. Cette étude amène donc à poser, mais sans apporter de réponse, certaines questions fondamentales : les fluctuations de prix des produits du bétail sont-elles, d'une manière générale, anormalement violentes ? Les niveaux des prix et de la production correspondent-ils aussi étroitement que possible aux conditions économiques fondamentales, compte pleinement tenu des objectifs sociaux et stratégiques actuels ? Quels sont les effets sur l'évolution des prix des politiques actuelles d'intervention dans le commerce international du bétail, et par quels moyens la situation pourrait-elle être améliorée dans ce domaine ? Il suffit de formuler ces questions pour se rendre compte qu'elles impliquent des études complexes de l'évolution des prix dans d'autres secteurs, ainsi qu'une appréciation délicate des politiques économiques et sociales générales.

60. Ainsi, s'il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer exactement la structure des prix des produits du bétail, il paraît cependant permis de dire en général que c'est dans l'amélioration de la production et de la commercialisation, en ce qui concerne ces produits et les aliments du bétail dont ils sont tributaires, que réside la clef d'un véritable progrès. Des efforts en ce sens, comme l'a recommandé le Comité ministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'O.E.C.E., sont sans conteste d'une nécessité impérieuse si l'on veut tirer parti des débouchés plus vastes et de la spécialisation accrue qu'implique l'idée d'un marché commun ou d'une zone de libre-échange.